



## COVID 19 - incidence des ordonnances du 25/03/2020

-----  
Par Legis

L'Administration a émis un titre de perception de reversement de rémunérations indues reçu par l'administré le 25/10/2019. ce titre a été contesté le 07/11/2019 (date de réception par l'administration de ma contestation). le délai de réponse pour ce point donné à l'administration est de 6 mois maximum soit jusqu'au 07/05/2020.

A ce jour pas de réponse.

A partir de quelle date et jusqu'à quelle date la saisine du TA est-elle possible ?

les ordonnances du 25/03/2020 ont-elle modifiées ces délais ?